



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

350 avenue de la Petite Marine
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Tel : 04 90 21 43 11 – Fax : 04 90 21 43 13

ccpsmv@ccpsmv.fr - <http://www.pays-des-sorgues.org>

Accord-cadre de fournitures

Appel d'offres ouvert

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

19-07 Acquisition, installation de mobiliers urbains enterrés et semi-enterrés permettant la collecte des déchets sur le territoire communautaire et maintenance préventive et curative

Avis d'appel public à la concurrence

Date et heure limites de réception des offres :
27/05/2019 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Téléphone : 04.90.21.43.11 - Fax : 04.90.21.43.13

Adresse internet : <http://www.paysdessorgues.fr> - E-Mail : contact@ccpsmv.fr

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet de l'accord-cadre :

19-07 Acquisition, installation de mobiliers urbains enterrés et semi-enterrés permettant la collecte des déchets sur le territoire communautaire et maintenance préventive et curative

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un accord-cadre.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Procédure : Appel d'offres ouvert

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison : Territoire Communautaire

Code NUTS : FRL06

CPV global à la consultation

CPV principal et propre à chaque lot : 44613800-8

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Pour le Lot n°1 Colonnes enterrées pour la collecte des déchets et maintenance préventive et curative

Le montant maximum de commandes pour chacune des périodes est de 100 000,00 euros HT.

Pour le Lot n°2 Colonnes semi-enterrées pour la collecte des déchets et maintenance préventive et curative

Le montant maximum de commandes pour chacune des périodes est de 50 000,00 euros HT.

Pour le Lot n°3 Dispositifs escamotables pour enterrer des bacs roulants à déchets et maintenance curative uniquement

Le montant maximum de commandes pour chacune des périodes est de 78 500,00 euros HT.

Pour le Lot n°4 Transformation d'un dispositif escamotable en colonne enterrée et maintenance préventive et curative

Le montant maximum de commandes pour chacune des périodes est de 17 000,00 euros HT.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées. Les spécifications du Cahier des Clauses Techniques et Particulières pouvant faire l'objet de variantes sont : la borne d'introduction et la plateforme piétonnière.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour les 4 lots :

Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du montant de l'accord-cadre. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par le pouvoir adjudicateur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
- Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 19-07

La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite de réception des offres : 27/05/2019 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site :

<http://www.laprovencemarchespublics.com>

Le dossier de consultation est téléchargeable uniquement sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : CCPSMV.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur :

<http://www.laprovencemarchespublics.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement : Tous les documents constituant le DCE. **L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.**

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Profil d'acheteur : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 20/05/2019.

Adresse Internet : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/04/2019

Le Président,

Pierre GONZALVEZ